

CALENDRIER DE COLLECTE 2024					
JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
L 1 <i>Jour de l'An</i>	J 1	V 1	L 1 <i>Lundi de Pâques</i>	Me 1 <i>Fête du travail</i>	S 1
Ma 2 01	V 2	S 2	Ma 2	J 2 18	D 2
Me 3	S 3	D 3	Me 3 14	V 3 <i>collecte du 08/05</i>	L 3
J 4	D 4	L 4	J 4	S 4	Ma 4
V 5 <i>collecte du 01/01</i>	L 5	Ma 5	V 5 <i>collecte du 01/04</i>	D 5	Me 5 23
S 6	Ma 6 06	Me 6 10	S 6	L 6	J 6
D 7	Me 7	J 7	D 7	Ma 7	V 7
L 8	J 8	V 8	L 8	Me 8 <i>Victoire 1945</i>	S 8
Ma 9 02	V 9	S 9	Ma 9	J 9 <i>Ascension 19</i>	D 9
Me 10	S 10	D 10	Me 10	V 10 <i>collecte du 09/05</i>	L 10
J 11	D 11	L 11	J 11 15	S 11	Ma 11
V 12	L 12	Ma 12	V 12	D 12	Me 12 24
S 13	Ma 13 07	Me 13 11	S 13	L 13	J 13
D 14	Me 14	J 14	D 14	Ma 14	V 14
L 15	J 15	V 15	L 15	Me 15 20	S 15
Ma 16 03	V 16	S 16	Ma 16	J 16	D 16
Me 17	S 17	D 17	Me 17 16	V 17	L 17
J 18	D 18	L 18	J 18	S 18	Ma 18
V 19	L 19	Ma 19	V 19	D 19 <i>Pentecôte</i>	Me 19 25
S 20	Ma 20 08	Me 20 12	S 20	L 20 <i>L. de Pentecôte</i>	J 20
D 21	Me 21	J 21	D 21	Ma 21	V 21
L 22	J 22	V 22	L 22	Me 22 21	S 22
Ma 23 04	V 23	S 23	Ma 23	J 23	D 23
Me 24	S 24	D 24	Me 24 17	V 24 <i>collecte du 20/05</i>	L 24
J 25	D 25	L 25	J 25	S 25	Ma 25
V 26	L 26	Ma 26	V 26 <i>collecte du 01/05</i>	D 26	Me 26 26
S 27	Ma 27 09	Me 27 13	S 27	L 27	J 27
D 28	Me 28	J 28	D 28	Ma 28	V 28
L 29	J 29	V 29	L 29	Me 29	S 29
Ma 30 05		S 30	Ma 30	J 30 22	D 30
Me 31		D 31		V 31	

JOURS DE COLLECTE
<p>LUNDI : Rougemont, Mondon, Montussaint, Avilley, Tallans, Rognon, Puessans, Huanne-Montmartin, Trouvans, Tournans</p> <p>01/01, 01/04 et 20/05 fériés: collectes reportées aux vendredis 05/01, 05/04 et 24/05</p>
<p>MARDI : Montbozon, Thiénans, Besnans, Maussans, Larians-Munans, Cenans, Loulans-Verchamp, Ormenans, Roche-sur-L. et Sorans-lès-C.</p>
<p>MERCREDI : Secenans, Granges le B., Granges la V., Crevans, Mignavillers, Senargent-Mignafans, Vellechevreux-Courbenans, Saint-Ferjeux, Georfans, Villargent, Les Magny</p> <p>01/05 et 8/05 fériés: collectes AVANCEES aux vendredis 26/04 et 03/05</p>
<p>JEUDI : Villersexel, Saint-Sulpice, Villafans, Etroitefontaine, Beveuge</p> <p>09/05 férié: collecte reportée au vendredi 10/05</p>

MON BAC DE TRI
Pour tous les EMBALLAGES en VRAC



Bouteilles, Bidons, Flacons en plastique (avec bouchons)



Briques (avec bouchons), Papiers, Journaux, + revues



Bidons, Aérosols, Boîtes de conserves, Barquettes alu



Boîtes et Carton, boîte à œufs, cartonnets



Pots de yaourt, Barquettes séparées du film plastique, sacs



Capsules de café, dosettes, tubes, couvercles, opercules, feuilles en alu

Triez tous les emballages en vrac Sans les imbriquer!

JE TRIE LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre, Pots & bocaux en verre

A la maison, dans votre bac d'ordures ménagères

JE JETTE
LE RESTE DES DÉCHETS EN SAC DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES

2024 : on va trier les biodéchets

A partir du 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour tous. Cela comprend les déchets alimentaires (restes de cuisine et de repas) et les déchets végétaux (feuilles, tontes, feuilles mortes...).

Il existe d'ores et déjà des solutions :

- Le Compostage domestique
- Le Compostage collectif au pied d'immeuble
- Le Broyage ou paillage des déchets verts



Tous les emballages dans le même bac !
www.sytevom.org



Consignes de collecte...

* Les bacs doivent être présentés la veille au soir du ramassage (certaines tournées pouvant débuter à 21h la veille du jour de collecte).

* En cas d'événement imprévu (panne, conditions météo...), un rattrapage sera effectué dans la semaine, au plus tard le vendredi

Les bacs doivent donc être maintenus à leur point de présentation habituel dans l'attente d'être vidés.

* Les bacs doivent être présentés couvercle fermé et les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés.



CALENDRIER DE COLLECTE 2024

JOURS DE COLLECTE

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
L 1	J 1	D 1	Ma 1	V 1 <i>Toussaint</i>	D 1
Ma 2	V 2	L 2	Me 2 40	S 2	L 2
Me 3 27	S 3	Ma 3	J 3	D 3	Ma 3
J 4	D 4	Me 4 36	V 4	L 4	Me 4 49
V 5	L 5	J 5	S 5	Ma 5	J 5
S 6	Ma 6	V 6	D 6	Me 6 45	V 6
D 7	Me 7 32	S 7	L 7	J 7	S 7
L 8	J 8	D 8	Ma 8	V 8	D 8
Ma 9	V 9	L 9	Me 9 41	S 9	L 9
Me 10 28	S 10	Ma 10	J 10	D 10	Ma 10
J 11	D 11	Me 11 37	V 11	L 11 <i>Armistice 1918</i>	Me 11 50
V 12	L 12	J 12	S 12	Ma 12	J 12
S 13	Ma 13	V 13	D 13	Me 13 46	V 13
D 14 Fête Nationale	Me 14 33	S 14	L 14	J 14	S 14
L 15	J 15 Assomption	D 15	Ma 15	V 15 <i>collecte du 11/11</i>	D 15
Ma 16	V 16 <i>collecte du 15/08</i>	L 16	Me 16 42	S 16	L 16
Me 17 29	S 17	Ma 17	J 17	D 17	Ma 17
J 18	D 18	Me 18 38	V 18	L 18	Me 18 51
V 19	L 19	J 19	S 19	Ma 19	J 19
S 20	Ma 20	V 20	D 20	Me 20 47	V 20
D 21	Me 21 34	S 21	L 21	J 21	S 21
L 22	J 22	D 22	Ma 22	V 22	D 22
Ma 23	V 23	L 23	Me 23 43	S 23	L 23
Me 24 30	S 24	Ma 24	J 24	D 24	Ma 24
J 25	D 25	Me 25 39	V 25	L 25	Me 25 Noël 52
V 26	L 26	J 26	S 26	Ma 26	J 26
S 27	Ma 27	V 27	D 27	Me 27 48	V 27 <i>collecte du 25/12</i>
D 28	Me 28 35	S 28	L 28	J 28	S 28
L 29	J 29	D 29	Ma 29	V 29	D 29
Ma 30	V 30	L 30	Me 30 44	S 30	L 30 01
Me 31 31	S 31	J 31			Ma 31

LUNDI :
Rougemont, Mondon, Montussaint, Avilley, Tallans, Rognon, Puessans, Huanne-Montmartin, Trouvans, Tournans
11/11 férié: collecte reportée au vendredi 15/11

MARDI :
Montbozon, Thiénans, Besnans, Maussans, Larians-Munans, Cenans, Loulans-Verchamp, Ormenans, Roche-sur-L. et Sorans-lès-C.

MERCREDI :
Secenans, Granges le B., Granges la V., Crevans, Mignavillers, Senargent-Mignafans, Vellechevreux-Courbenans, Saint-Ferjeux, Georfans, Villargent, Les Magny
25/12 férié: collecte reportée au vendredi 27/12

JEUDI :
Villersexel, Saint-Sulpice, Villafans, Etroitefontaine, Beveuge
15/08 férié: collecte reportée au vendredi 16/08

MON BAC DE TRI

Pour tous les EMBALLAGES en VRAC



Bouteilles, Bidons, Flacons en plastique (avec bouchons)
Briques avec bouchons
Papiers, Journaux, + revues
Bidons, Aérosols
Boîtes de conserves
Barquettes alu
Boîtes et Carton, boîte à œufs, cartonnette
Pots de yaourt, Barquettes séparées du film plastique, sacs
Capsules de café, dosettes, tubes, couvercles, opercules
feuilles en alu

Triez tous les emballages en vrac Sans les imbriquer!
Le VERRE = dans le conteneur situé dans votre commune!

JE TRIE LES EMBALLAGES EN VERRE
Bouteilles en verre **Pots & bocaux en verre**

A la maison, dans votre bac d'ordures ménagères
JE JETTE
LE RESTE DES DÉCHETS EN SAC DANS LA POUCELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES

2024 : on va trier les biodéchets
A partir du 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour tous. Cela comprend les déchets alimentaires (restes de cuisine et de repas) et les déchets végétaux (taillies, tontes, feuilles mortes...).

Il existe d'autres et déjà des solutions :
- le Compostage domestique
- le Compostage collectif au pied d'immeuble
- le Broyage ou pillage des déchets verts

CITEO Tous les emballages dans le même bac ! **SYTEVOM**
www.sytevom.org

Suivez l'actualité et les alertes du SCODEM des 2 Rivières avec l'application gratuite **PanneauPocket** ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr

Disponible gratuitement sur

Que faire en cas de déménagement ?

Prévenir impérativement votre Communauté de Communes ou le SCODEM (03.84.20.37.10 ou scodem2rivieres@gmail.com)
Les bacs mis à disposition doivent rester à leur adresse d'origine.

